

ESTREES-DENIECOURT, le 15 décembre
2021

Affaire suivie par :
Samantha PONCHAUT
Tél : 03 22 85 14 14
s.ponchaut@terredepicardie.fr

Préfecture de la Somme
51 rue de la République
80000 AMIENS

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Somme

Nos réf : 21/12/
Vos réf :

Objet : Dossier d'Enregistrement au titre des ICPE de la déchèterie de Rosières en Santerre
- Devenir du site en cas de cessation d'activité

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du dossier mentionné en objet, je confirme que la Communauté de Communes Terre de Picardie (CCTP) est propriétaire du terrain sur lequel sera réalisée l'extension de la déchèterie de Rosières en Santerre.

Dans l'hypothèse d'une cessation d'exploitation du site, la CC Terre de Picardie prendra l'ensemble des dispositions nécessaires à la remise en état du site à savoir :

- L'évacuation du matériel et des produits dangereux et des déchets,
- L'interdiction et la limitation des accès au site,
- La suppression des risques d'incendie ou d'explosion
- La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement
- La remise en état des sols.

Par ailleurs, la zone sur laquelle a été implantée la déchèterie de Rosières en Santerre est actuellement majoritairement occupée par des espaces agricoles cultivés. En cas d'arrêt définitif de l'exploitation de la déchèterie le site pourrait être reconverti en terre agricole (après étude de sol, recherche de pollution éventuelle et le cas échéant dépollution du site) ou demeurer à un usage industriel ou de service public.

Mes services restent à votre entière disposition pour la transmission de tout document complémentaire que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente de vos conclusions relatives à l'instruction de ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma meilleure considération.

Le Président,
M. Philippe CHEVAL